

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/07/2015

Réception par le Prefet : 01/07/2015

Publication : 03/07/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Départemental

N° CG-2015-6-1-6

Séance du vendredi 26 juin 2015

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES :

M. BECHT, M. DELMOND, Mme DREXLER, M. MULLER Lucien, Mme SCHMIDIGER, Mme VALLAT.

Le Conseil Départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,
- VU l'article L 1612-12 du C.G.C.T. relatif à l'arrêté des comptes,
- VU la délibération N° CG-2014-2-1-5 du 14 mars 2014 relative au projet de budget primitif 2014,
- VU la délibération N° CG-2014-3-1-6 du 25 juin 2014 relative à la décision modificative n° 1 de l'exercice 2014,
- VU la délibération N° CG-2014-4-1-3 du 17 octobre 2014 relative à la décision modificative n° 2 de l'exercice 2014,
- VU la délibération N° CG-2014-6-1-3 du 4 décembre 2014 relative à la décision modificative n° 3 de l'exercice 2014,
- VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget en date du 26 juin 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

✎ arrête le compte administratif 2014, détaillé selon le tableau annexé, qui dégage **un excédent global de 67 943 119,14 €** dont 67 170 609,86 € pour le budget principal (montant figurant sur le compte de gestion) et 772 509,28 € pour le budget annexe de la Cité de l'Enfance approuve les états annexes :

- ✓ des subventions d'équipement et fonds de concours versés,
- ✓ des autorisations de programme et crédits de paiement,

- ✓ du personnel et des emplois,
 - ✓ des biens immeubles,
 - ✓ des acquisitions et cessions immobilières,
 - ✓ des amortissements : méthode utilisée,
 - ✓ des droits, actions, titres de rentes et legs,
 - ✓ de la dette départementale,
 - ✓ des prêts et créances,
 - ✓ des garanties d'emprunts,
 - ✓ des restes à réaliser 2014,
 - ✓ des provisions constituées.
- ↪ approuve la maquette du compte administratif 2014 jointe à la présente délibération ;
- ↪ donne acte au Président du Conseil départemental de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Monsieur STRAUMANN est sorti de la salle de l'Assemblée au moment du vote du compte administratif 2014. Délibération adoptée à l'unanimité